



## MANDAT DE NÉGOCIATION – SYNDICAT DES TECHNICIENS ET ARTISANS DU RÉSEAU FRANÇAIS RADIO-CANADA (STARF)

<b>AU :</b>	Conseil d'administration Comité des ressources humaines et de la gouvernance
<b>RÉUNION :</b>	Le 4 février 2013
<b>DE :</b>	Roula Zaarour, vice-présidente, Personnes et Culture
<b>DÉCISION RECHERCHÉE :</b>	Approbation du Conseil d'administration pour : <ul style="list-style-type: none"><li>• Une reconduction de la convention collective pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014 (1 an).</li><li>• Une augmentation générale des salaires du STARF de 1,4% ainsi qu'une augmentation de 0,1% au fonds de soins de santé.</li><li>• L'ajustement du plan dentaire afin de refléter le guide des tarifs de l'année 2010.</li></ul>
<b>PROCHAINES ÉTAPES :</b>	Finaliser les discussions et signature d'un protocole d'entente
<b>DATE :</b>	Le 4 février 2013



## A1. CONTEXTE



s.21(1)(b)  
s.21(1)(c)  
s.21(1)(d)



## A2. ÉLÉMENTS DÉCISIONNELS CLÉS

- Une reconduction de la convention collective pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014 (1 an).
- Une augmentation générale des salaires du STARF de 1,4% ainsi qu'une augmentation de 0,1% au fonds de soins de santé.
- Un ajustement du guide des tarifs du plan dentaire actuel de 2008 à 2010.



## A3. AVANTAGES, RÉPERCUSSIONS ET RISQUES CLÉS

### AVANTAGES

- 
- 
- 
- 

s.21(1)(b)

s.21(1)(c)

s.21(1)(d)

### RISQUES

- Aucun risque connu à ce jour.



## A4. AUTRES OPTIONS ENVISAGÉES

- Aucune autre option envisagée.



## A5. CRITÈRES DE RÉUSSITE

- Convenir d'une entente avec le STARF à l'intérieur du mandat obtenu par le conseil d'administration sans développer d'effet négatif dans la relation avec le syndicat ou les opérations.
- Les résultats des négociations seront inscrits au rapport trimestriel des relations industrielles présenté au Conseil.



## A6. RÉOLUTION

Que le Comité des ressources humaines et de la gouvernance recommande au Conseil qu'un mandat de négociation avec le Syndicat des techniciens et artisans du réseau français de Radio-Canada (STARF) soit approuvé tel que présenté.